



Noël Marquet
président fédéral et directeur de la publication

Quelques bonnes nouvelles en projet!

L'actualité que nous traitons au fil des pages du *Cheminot retraité* nous amène souvent à dénoncer des mesures qui ne nous semblent pas opportunes et, en la matière, nous avons été servis ces derniers mois. Aujourd'hui, mon propos portera sur trois projets qui, s'ils sont menés à leur terme tout en gardant leurs objectifs, paraissent aller dans le bon sens. Un projet de loi pour un État au service d'une société de confiance; au-delà de son titre ronflant, ce projet tend à traiter les causes de la complexité administrative, le manque de lisibilité et la surabondance des normes, afin de n'exclure personne du champ d'accès aux droits. En effet, il est impensable que de nombreuses personnes ne demandent pas les prestations auxquelles elles ont droit, parce que les démarches à entreprendre leur semblent insurmontables, ou que d'autres s'arrachent les cheveux devant des imprimés trop compliqués, parfois incompréhensibles, et se trompent de case sans en mesurer les conséquences. Un droit à l'erreur sera reconnu aux personnes de bonne foi. Cependant, comme la dématérialisation des formalités sera poursuivie, une attention particulière devra être portée envers les personnes âgées ou isolées, restées éloignées des technologies digitales et numériques.

Le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source devrait être mis en place à partir de janvier 2019. Ce nouveau mode de prélèvement de l'impôt, en temps réel, est de nature à faciliter la gestion du budget des contribuables dont les revenus sont fluctuants d'une année sur l'autre. Avec une baisse sensible des revenus consécutive, par exemple, au chômage, au départ à la retraite ou encore au décès du conjoint, le paiement de l'impôt sur les revenus de l'année précédente peut représenter une charge importante à supporter. Par ailleurs, afin d'éviter le télescopage des deux modes en 2019 (paiement de l'impôt sur les revenus de 2018 et prélèvement de celui de 2019), les contribuables seront exonérés du paiement de l'impôt au titre des revenus réguliers (salaires, pensions) perçus en 2018. Un événement exceptionnel et unique depuis la création de l'impôt sur le revenu en 1916!

Alors que le taux de pauvreté, en moyenne, est de 14% en France, il est de 20% pour les enfants, soit 1 sur 5! L'État met en place une nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté en concentrant les moyens sur la pauvreté infantile. Un délégué ministériel à la prévention de la pauvreté des enfants et des jeunes a été nommé. Il a la charge de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés au plan national et local, afin d'investir socialement pour que les enfants qui sont pauvres aujourd'hui, ne deviennent pas les adultes pauvres de demain. La réussite de ce plan de lutte contre la pauvreté des enfants dépendra, en partie, des moyens qui lui seront alloués; mais il y a aussi des retraités, des personnes seules, qui sont pauvres!

SOMMAIRE

n° 699 février 2018

■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 Interview de Gilbert Blanc et Jacques Pastorello
- 6 Droits des ayants droit d'agents ou de retraités SNCF
- 8 Les séjours proposés par l'Action sociale SNCF

■ VIE PRATIQUE

- 10 Aidant familial: s'évader sans culpabiliser!
- 11 Vos questions, nos réponses

■ REPRÉSENTATION DES RETRAITÉS

- 12 Réunion du conseil d'administration de CPR du 19 décembre 2017

■ SOCIÉTÉ

- 14 Vers une nouvelle pratique de l'agriculture

■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

■ CARNET

- 20 Ils nous ont quittés
Adieux – Nos centenaires

■ JEUX

- 21 Mots croisés
Sudoku (*solutions*)

■ SNCF INFOS

- 22 Les grandes gares de France à la loupe

Retrouvez-nous
sur www.fgrcf.fr
en flashant ce code

